

Agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE)

Attentes de la Profession Agricole concernant la mise en place de la HVE

- **Fédérer l'ensemble des démarches intégrant l'environnement** dans un même élan, au service des territoires (Agricultures Raisonnée, Bio, MAE...), en prenant en compte les spécificités et les acquis de chacune dans un esprit de rassemblement et d'ouverture,
- Permettre à un **maximum d'exploitations de s'inscrire durablement** dans une démarche de progrès (formation, progressivité, adaptabilité), l'ensemble de ces améliorations apportant un véritable bénéfice au plan environnemental,
- Définir un **modèle de développement** sur une base individuelle et volontaire, mais à portées collectives et territoriales,
- Participer à l'établissement d'une base de références concernant certains **approvisionnements locaux** en produits alimentaires (restauration collective...), intégrant la qualité (sanitaire/traçabilité, diététique/fraicheur...) et les dimensions socio-économique et territoriale (production locale),
- Faciliter une **reconnaissance de pratiques vertueuses** et un retour économique vers les exploitations, nécessaires à un développement de ces démarches agri-environnementales,
- Faire une meilleure **analyse quantitative** - plus précise et plus large - de l'évolution de l'agriculture respectueuse de l'environnement, sous ses différentes formes,
- Contribuer, à terme, à une meilleure lisibilité des différentes démarches d'agriculture durable auprès du **grand public**,
- Obtenir une réelle **appropriation** de ces approches **par l'ensemble des Professionnels**, gage d'un impact environnemental significatif.

Diverses démarches agrienvironnementales sur le terrain

Plusieurs types d'agriculture coexistent sur le territoire, présentant différents niveaux de contraintes (au plan administratif ou environnemental) et de faisabilité (maîtrise exigée de la part du producteur, impasses techniques éventuelles, résultat économique).

Ces différentes composantes doivent être accompagnées sans cloisonnement, avec comme objectif de permettre à chacune de s'inscrire dans une dynamique prenant en compte

l'environnement, sans pénaliser (voire en améliorant) l'efficacité économique des exploitations.

L'Agriculture Raisonnée, qui semble particulièrement à même de répondre à ces enjeux à l'échelle d'un territoire (Bassin Versant par exemple) compte tenu de la dimension économique qu'elle met en avant, de l'impact environnemental qu'elle apporte (diminution d'intrants, biodiversité) et de sa volonté d'éviter des impasses techniques fortement préjudiciables.

L'Agriculture Biologique, aux débouchés économiques ciblés et valorisants, déjà très engagée dans l'approche environnementale (certaines connaissances pouvant bénéficier aux autres démarches) et que l'on doit aider, notamment face à certaines impasses techniques qu'elle rencontre. Celle-ci, évoluant dans un cadre technique et administratif très particulier, bénéficie d'un dispositif et d'un appui spécifique, où la Chambre d'Agriculture s'implique activement avec ses partenaires.

L'Agriculture Conventiennelle, qui évolue et que l'on doit encourager, accompagner quant aux outils de décision techniques et à la formation des Hommes, notamment dans un système de développement global intégrant les différentes dynamiques. Nous constatons que de plus en plus d'exploitations sont engagées dans le cadre de zones Natura 2000, Directive Nitrate, souscrivent des MAE, tout cela concourant à l'agri-environnement.

Un accompagnement de toutes les démarches

Les actions menées dans ce domaine d'une agriculture que l'on peut qualifier de durable, s'appuient sur des **partenariats** entre la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général, l'ADVAH (Association constituée entre le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture), l'Association Climatologique de l'Hérault, le Service Régional de la Protection des Végétaux, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, le CIVAM Bio et l'AIVB LR. Elles se concrétisent en particulier par :

- La réalisation de **bulletins d'information**, tels que "Performance Vigne", "Performance Bio", "Performance Fruits et Légumes", "Performance Grandes Cultures", destinés à donner aux agriculteurs les éléments pour leurs prises de décisions (méthodologie, modélisation informatique et observations terrain, risques liés aux maladies et parasites, stratégies de lutte ...),
- L'animation de **groupes de Conduite Raisonnée** et l'organisation de formations sur les différentes filières,
- L'accompagnement et la mobilisation de moyens spécifiques au service des **conversions en Agriculture Biologique**, à travers un dispositif coordonné entre la Chambre d'Agriculture, le Civam Bio et l'AIVB LR,
- L'appui aux agriculteurs engagés sur des **territoires à enjeux environnementaux**, mettant en place des pratiques conformes à des cahiers des charges de type MAE.

Agriculture à Haute Valeur Environnementale

La seule dimension du nombre d'exploitations certifiées en Agriculture Raisonnée ou en Agriculture Biologique ne peut suffire à exprimer la véritable **dynamique environnementale** d'un secteur et d'un tissu d'exploitations le composant.

D'autre part une approche segmentée, cloisonnée ne peut non plus promouvoir à une échelle significative la prise en compte de l'environnement.

Il semble indispensable de faire la synthèse de ces différentes approches, dans le droit fil du **Grenelle de l'Environnement** qui a proposé un cadre pour une **Agriculture à Haute Valeur Environnementale**. Le Conseil Général, portant par ailleurs le projet HQA, est lui aussi très engagé dans la volonté d'une agriculture héraultaise inscrite dans ses territoires, respectant l'environnement et y trouvant des débouchés valorisants. La Chambre d'Agriculture enfin, fortement actrice de ces évolutions, est porteuse d'un modèle de développement global, volontariste et rassembleur.

Le système HVE, organisé à partir de **trois niveaux**, propose un positionnement, des perspectives et des outils quel que soit l'endroit où se situe l'exploitation:

- 1^{er} niveau : respect de la conditionnalité PAC et de la réglementation environnementale, à partir d'un diagnostic
- 2^{ème} niveau : certification par modules thématiques (cahiers des charges) et lien avec les démarches déjà existantes sur l'exploitation:
 - phytosanitaires
 - biodiversité
 - intrant engrais
 - intrant eau
- 3^{ème} niveau : certification des cinq thématiques.

Ce dispositif, destiné au **niveau individuel**, sur la base du **volontariat**, sera d'un grand intérêt dans le cadre de **stratégies collectives** et/ou territoriales. C'est un système **simple, pédagogique et progressif** qui peut permettre d'engager le plus grand nombre, sans fermeture quant au type d'agriculture pratiquée, dans une dynamique environnementale.